

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 15/02/2017

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	21	21	1

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures et quinze minutes, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt et un conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BOCK François - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - GREFFIER Jacky - GROLLIER Louis-Marie - LATU Roland - MAGNY Fabienne - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAUT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - TEXEREAU Dominique

Etaient excusés : BARRAULT Serge - CHARRAUD Bruno - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine (pouvoir à Pin Olivier)

Etaient absents : BAILLARGE Philippe - BOUCHER Marc - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - COMPAGNON Jean-Pierre - DIOT Xavier - GRIMAUD James - JESBERGER Gilles - LABELLE Alain - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal - THEVENET Roland -

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Trésorier Receveur : SERAISSOL Laurent  
Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°50\_220217

**Approbation du compte de gestion 2016**

Le Président demande au receveur du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud de présenter les comptes de gestion du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud pour l'exercice 2016. Le receveur assure la bonne tenue des comptes auprès de l'assemblée et confirme la correspondance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

Acte rendu exécutoire par  
Le Président  
Philippe Bellin  
Couhé, le 28 février 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
- 2 MARS 2017  
MONTMORILLON

Pour copie conforme,  
Couhé, le 28 février 2017  
Le Président,  
Philippe Bellin

